

RÉUNION DU 20 AVRIL 2012

Le vingt avril deux mille douze, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal d'HÉBÉCOURT, régulièrement convoqués le six avril deux mille douze, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique DHORNE, Maire.

Etaient présents: Gilles LEROUX ; Jean-Paul MOLIN ; Anita CORON ; Francis ANDRIEU ; Michaël BOURSE ; Dominique HESDIN ; Michel BROTTTE ; Philippe BOYENVAL ; Laurence LESTIENNE ; Marcel LEVEQUE ; Christine LEMPEREUR ; Christiane CLAISSE.

Absents excusés : Francine DELPIERRE-DESPLANCHES (pouvoir donné à D. DHORNE) ; André BURGER.

Secrétaire de séance : Christine LEMPEREUR

Compte rendu affiché le : 27 avril 2012

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 17 FEVRIER 2012.

☛ Compte-rendu lu, approuvé et signé par tous les membres présents.

II - ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS : DESHERBEUR THERMIQUE.

Monsieur le Maire, dans le cadre de la volonté municipale de ne plus recourir aux produits phytosanitaires (dans la mesure du possible), indique aux membres du Conseil Municipal qu'un désherbeur thermique a été acquis pour la somme de 183.02 € HT, soit 218.90 € TTC.

Il leur demande d'affecter ce bien à la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte que le bien mobilier ci-dessus soit affecté à la section investissement au compte 2157.

III - BUDGET PRIMITIF 2012.

Monsieur le Maire donne lecture et explications du budget proposé par la commission des finances qui s'est réunie le 19 mars 2012.

Monsieur le Maire a constaté des problèmes de capacité d'autofinancement et a dû réduire les montants des dépenses de fonctionnement. Les adjoints et personnels communaux seront prochainement réunis pour mettre en œuvre une politique de réduction des dépenses.

La majorité des dépenses d'investissement a été annulée : travaux d'éclairage de la salle communale, de l'église, régulation du chauffage de la mairie,

Restent les dépenses "obligatoires" telles que l'achat d'un réfrigérateur et d'un lave-vaisselle à la salle communale (qui ne fonctionnaient plus) qui ont été prises en compte.

Monsieur le Maire a demandé au Syndicat Scolaire de ne pas augmenter ses contributions communales et même de baisser celles d'Hébécourt de 3000€.

Le but avoué est d'augmenter la capacité de la commune à emprunter pour honorer la convention établie avec Amiens Métropole pour le financement des trottoirs de la RD1001.

Malgré ces mesures, la commission des finances a été obligée d'équilibrer le budget avec une augmentation des taxes locales de 5%.

Cet état de fait est notamment dû à la baisse des dotations de l'Etat qui est d'environ 5%.

Taxes locales :

Avec 13 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition des taxes communales pour l'année 2012 de la façon suivante :

| | |
|--|----------------|
| Taxe d'habitation :..... | 17.44 % |
| Taxe foncière des propriétés bâties :..... | 21.39 % |
| Taxe foncière des propriétés non bâties : | 47.00 % |

Ces taux permettant d'obtenir un produit fiscal attendu (compte 7311 de la nomenclature M14) de **142 019€**.

Budget primitif :

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2012, présenté par Monsieur le Maire de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

| | |
|-----------------------|---------------------|
| Dépenses | 286 549,00 € |
| Recettes | 286 549,00 € |

Section d'investissement :

| | |
|-----------------------|---------------------|
| Dépenses | 184 272,00 € |
| Recettes | 184 272,00 € |

IV - QUESTIONS DIVERSES.

1/ Démission de M. André BURGER.

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de démission de M. André BURGER pour raisons personnelles. Il indique les postes de délégués qu'il faudra pourvoir lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal : délégué titulaire au SIER Sud Amiens et délégué suppléant au SIVOM du Canton de Boves.

2/ Desserte en gaz de la SICAE.

Par courrier du 23 mars, la SICAE nous informe qu'après avoir réalisé l'ensemble des étapes de leur démarche commerciale concernant le projet de desserte en gaz propane de notre commune, le nombre de raccordements obtenus à l'issue de l'enquête s'avère être insuffisant pour envisager la réalisation du projet.

3/ Arrêté de zonage archéologique.

Un nouvel arrêté préfectoral a été pris car le précédent comportait des erreurs que Monsieur le Maire a signalées.

4/ Problème de sécurité routière dans le village.

Suite à la discussion de fin de réunion de la précédente réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire a pris certaines décisions, à savoir :

- les tranches 2 et 3 d'aménagement des trottoirs de la RD1001 par Amiens Métropole seront étudiées en réunion d'adjoints ;
- les réunions de la commission urbanisme traitant de ce sujet seront ouvertes à tous les conseillers municipaux qui auront ainsi accès à l'ensemble du dossier et aux problématiques qu'il engendre ;
- tous les documents concernant cet aménagement leurs seront communiqués.

La première tranche de travaux devrait commencer fin juin pour finir en septembre.

Monsieur le Maire :

- distribue le document qui a été présenté en Conseil d'Amiens Métropole le mercredi 18 avril 2012.
- donne lecture du mail de Mme HURÉ du 13 avril 2012.

M. MOLIN signale que :

- à sa demande, la préfecture va prêter un radar pédagogique à la commune pendant une semaine ou deux ;
- l'aménagement paysager de la chicane d'entrée du village sera réalisé au cours de la semaine 20 par Amiens Métropole.

Séance levée à 20h30.

**COMPTE-RENDU LU ET
APPROUVÉ
PAR TOUS LES MEMBRES
PRÉSENTS.**

| | | | | |
|-------------|---------------|---|-------------|---------------|
| M. DHORNE | M. LEROUX | Mme DELPIERRE- DESPLANCHES (pouvoir à D. DHORNE) | M. MOLIN | Mme CORON |
| M. ANDRIEU | M. BOURSE | M. BURGER | M. HESDIN | M. BROTTÉ |
| M. BOYENVAL | Mme LESTIENNE | M. LEVEQUE | Mme CLAISSE | Mme LEMPEREUR |